

# Ma prime renov' sérénité pour les propriétaires bailleurs

## Pour qui ?

Propriétaires bailleurs, sans conditions de revenu

## Pour quoi ?

- bouquet de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 %
- atteindre l'étiquette énergétique **D**

## Quelles aides ?

**25 %** du montant total des travaux HT plafonné à **187,5 €/m<sup>2</sup>** dans la limite de **15 000 €** par logement et **1 500 €** de prime Habiter Mieux

## Quelles conditions ?

- habitation de + de 15 ans
- logement à proximité des services ou en centre de village
- louer pendant au moins 6 ans
- pratiquer un [loyer modéré](#)
- choisir un locataire dont les revenus ne dépassent pas le [plafond fixé](#) par l'État
- ne solliciter ni Ma prime renov «par travaux » , ni les CEE

## Comment s'y prendre ?

- 1) Inscription en ligne sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)
- 2) Accompagnement par un opérateur (avec visite à domicile et montage du dossier)
- 3) Passage en commission avec accord ou refus de subvention